



Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 15.09.2023 sur la formation professionnelle initiale de

Logisticienne / Logisticien¹ avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Numéro de la profession 95516



**SWISS
LOGISTICS**
— by ASFL SVBL —

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous sans distinction de genre.

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle.....	5
2.3 Niveaux de taxonomie pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	6
3. Profil de qualification	7
3.1 Profil de la profession	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles des logisticiennes / logisticiens AFP.....	10
3.3 Niveau d'exigence de la profession	11
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	12
Domaine de compétences opérationnelles a : Organisation des commandes logistiques	12
Domaine de compétences opérationnelles b : Conception et optimisation des tâches	15
Domaine de compétences opérationnelles c : Réception et gestion des marchandises	19
Domaine de compétences opérationnelles d : Distribution des marchandises	24
Élaboration	27
Annexe 1 :.....	28
Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	28
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de la protection de la santé	29
Annexe 3 : Explications supplémentaires sur les compétences opérationnelles	35
3.1 Compétences professionnelles (CP)	35
3.2 Compétences méthodologiques (CM)	35
3.3 Compétences sociales (CS)	36
3.4 Compétences personnelles	36

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² de la formation professionnelle initiale de logisticien AFP sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

² voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de logisticienne/logisticien AFP.

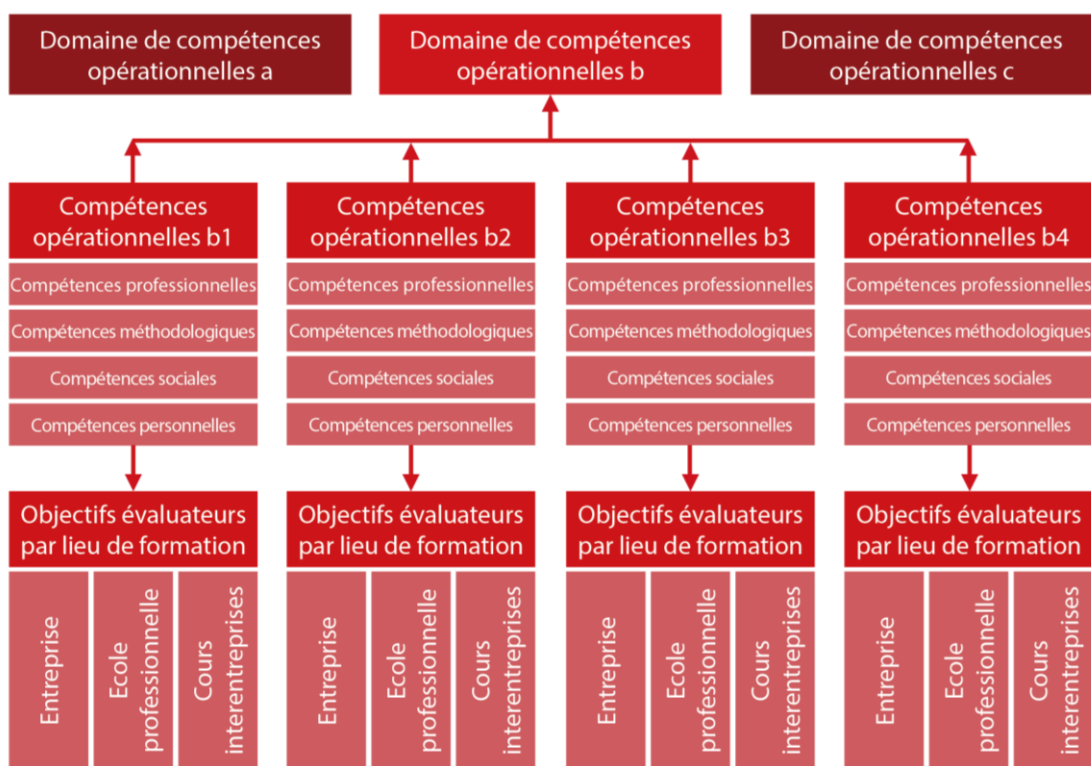
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de logisticien AFP. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession de logisticien AFP comprend quatre **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : c. Réception et gestion des marchandises

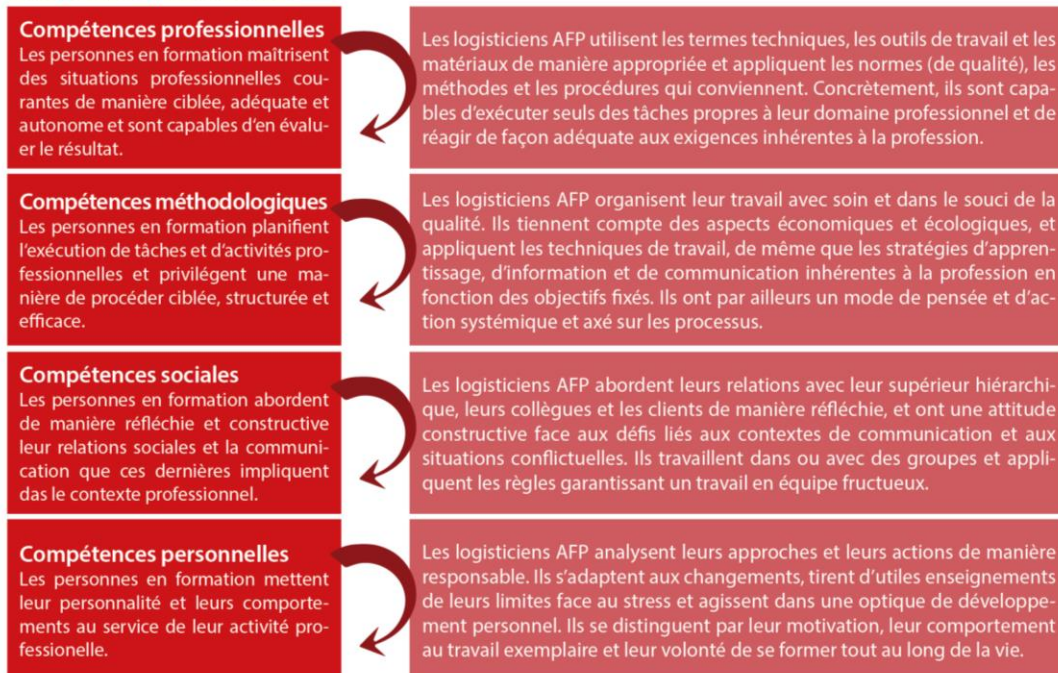
Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine : c. Réception et gestion des marchandises regroupe par exemple cinq compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap.2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les logisticiens AFP aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux de taxonomie pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les logisticiens AFP restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Pas d'exemple dans ce métier.</i>
C2	Comprendre	Les logisticiens AFP expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Je décris les exigences posées à un compte courant (pour engins échangeables) et explique les mesures de compensation.</i>
C3	Appliquer	Les logisticiens AFP mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>J'échange les supports de charge selon les procédures d'échange courantes.</i>
C4	Analyser	Les logisticiens AFP analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Je trie les supports de charge endommagés ou inutilisables et les envoie en réparation, au recyclage ou à l'élimination.</i>
C5	Synthétiser	Les logisticiens AFP combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. <i>Pas d'exemple dans ce métier.</i>
C6	Évaluer	Les logisticiens AFP évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. <i>Pas d'exemple dans ce métier.</i>

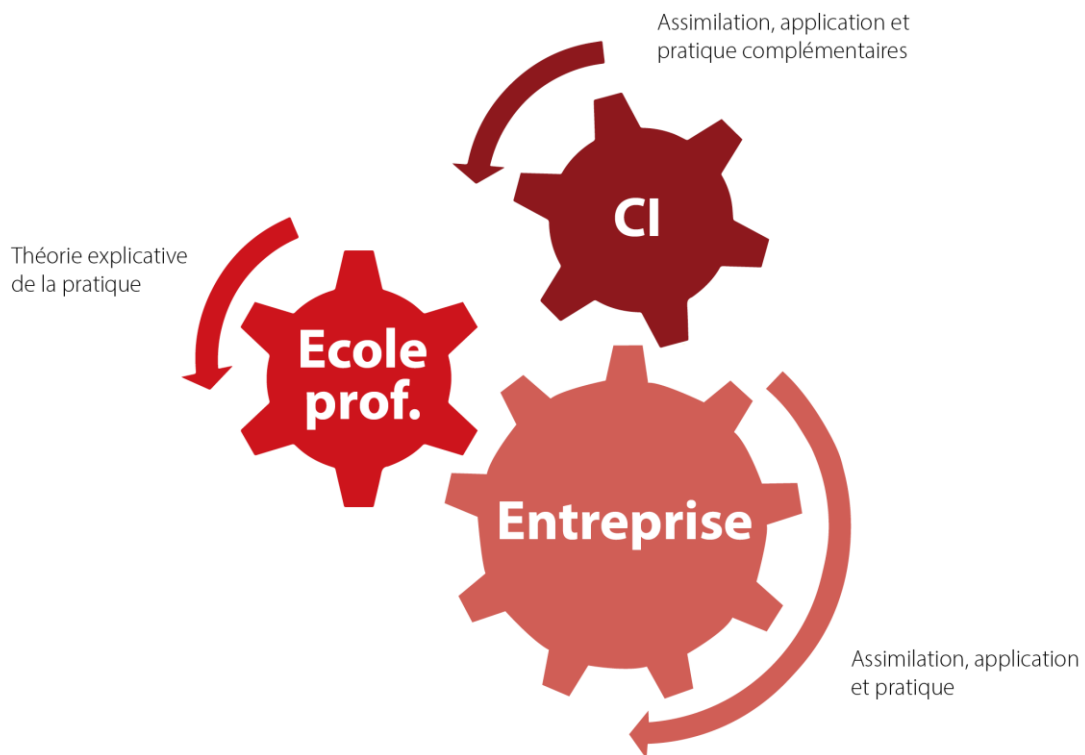
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- **Entreprise formatrice** : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle** : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises** : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les logisticiens AFP doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

Pour les logisticiens AFP, l'approvisionnement de l'économie et de la société en matières premières et en biens de consommation ainsi que les prestations de services qui y sont liées sont au cœur de leurs activités professionnelles. Selon la devise « la bonne marchandise, au bon endroit, au bon moment, dans la bonne quantité, dans la bonne qualité et au bon prix », ils maîtrisent une grande diversité de tâches tout au long de la chaîne de création de valeur logistique. Celles-ci comprennent la réception, le stockage, la distribution et le transport de biens*, de marchandises et d'envois spécifiques à la branche, en tenant compte de l'efficacité des ressources et de l'énergie, de la rentabilité, du maintien de la valeur, de la sécurité et de la qualité.

* Le terme « biens » utilisé dans ce plan de formation comprend les marchandises et les envois de toutes sortes.

Domaine d'activité

Les logisticiens AFP réceptionnent des marchandises ; ils les gèrent et les distribuent. D'une part, ils travaillent dans des entrepôts d'entreprises commerciales, de services ou de production et d'autre part des centres de courriers et de colis, dans des centres de distribution ou dans des gares et des terminaux. Les logisticiens AFP connaissent les points essentiels de l'ensemble de la chaîne de processus et réagissent donc de manière appropriée aux irrégularités du processus de travail. Ils garantissent une qualité et une rentabilité élevées de leurs processus de travail, respectent les directives en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi que de sécurité au travail et encouragent la protection du climat et l'efficacité énergétique et des ressources tout au long de la chaîne de processus.

Les logisticiens AFP réceptionnent les marchandises, les contrôlent et enregistrent les entrées de marchandises dans le système informatique. A l'aide d'engins de manutention ou de systèmes de transport complexes, ils trient les marchandises ou les stockent de manière appropriée. Les logisticiens AFP préparent les marchandises pour la distribution ou l'expédition, les emballent et les étiquettent, établissent les documents de livraison et chargent les véhicules de manière professionnelle et sûre. Ils distribuent les marchandises au service interne ou au client avec les documents d'accompagnement correspondants, au bon moment, au bon endroit, dans la quantité et la qualité commandées. De plus, ils contrôlent régulièrement les stocks afin d'éviter les pénuries.

Indépendamment des différents domaines, les logisticiens AFP utilisent des outils techniques. Ils les utilisent pour enregistrer les marchandises, contrôler les stocks, planifier la gestion des stocks à l'aide de calculs simples, collecter des données pour les statistiques, traiter les commandes, confirmer les livraisons de marchandises, organiser et planifier leurs commandes.

Principales compétences opérationnelles

Les logisticiens de niveau AFP maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, aptitudes et attitudes suivantes :

- a) Ils reçoivent des mandats logistiques. Ils aménagent le poste de travail pour leurs tâches, contrôlent les outils de travail et les mettent à disposition.
- b) Ils organisent et optimisent leurs tâches en recevant, traitant ou transmettant les demandes des clients ; ils optimisent leur travail en termes de qualité et d'efficacité ; ils utilisent les matières premières et l'énergie de manière à préserver les ressources et à éviter les déchets et les émissions.
- c) Ils réceptionnent et gèrent les marchandises. Ils déchargent les marchandises acceptées, les contrôlent, les transbordent et les stockent. Ils transbordent les marchandises dangereuses et les préparent pour le stockage ou le transport.
- d) Ils préparent les marchandises et les mettent à disposition, les chargent et les assurent pour le transport. Ils remettent ou livrent les marchandises aux services internes ou au client.

Exercice de la profession

Le métier de logisticien AFP est idéal pour les personnes qui aiment mettre la main à la pâte, qui se déplacent dans des entrepôts ou des halles de production ou dans des gares, des centres de transbordement et des terminaux et qui aiment travailler avec l'aide de moyens techniques. Les logisticiens AFP travaillent dans de nombreux départements d'une entreprise et sont régulièrement en contact avec d'autres personnes. La plupart du temps, ils travaillent en équipe. Le travail est varié et diversifié. L'exercice de ce métier exige un grand sens des responsabilités. Les excellentes possibilités de formation continue rendent cette profession attrayante et passionnante.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

L'importance de la logistique pour l'économie et la société ne cesse de croître dans le monde entier - la mise en réseau des plateformes de production et des services exige une représentation efficace des relations commerciales et de livraison complexes. Les logisticiens AFP assurent une part importante de l'approvisionnement de base de la population.

L'imbrication et l'optimisation efficaces des chaînes de création de valeur transversales permettent d'accroître la compétitivité. Une logistique globale et gérée de manière moderne offre de grandes possibilités de développement et des opportunités pour les entreprises et les consommateurs.

Les logisticiens/logisticiennes AFP s'engagent à utiliser les matières premières et l'énergie de manière à préserver les ressources et à éviter les déchets et les émissions. La protection de l'environnement et du climat est également au centre des préoccupations lors du choix des moyens de transport. Ils contribuent largement à assurer les services de base de la société.

Culture générale

L'enseignement de la culture générale permet d'acquérir des compétences fondamentales pour s'orienter dans le contexte de vie personnel et dans la société, ainsi que pour relever les défis privés et professionnels.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles des logisticiennes / logisticiens AFP

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
a.	Organisation des commandes	a1 Recevoir et prendre connaissance des commandes logistiques	a2 Aménager le poste de travail pour les commandes logistiques	a3 Contrôler et préparer les outils de travail requis pour les commandes logistiques		
b.	Conception et optimisation des tâches	b1 Recevoir, traiter ou transmettre les demandes de la clientèle en lien avec le domaine de la logistique	b2 Optimiser la qualité et l'efficacité de son propre travail dans la logistique	b3 Utiliser les matières premières en préservant les ressources, éviter les déchets et les émissions	b4 Consigner les informations relatives aux commandes logistiques	
c.	Réception et gestion des marchandises	c1 Réceptionner les marchandises dans le processus logistique	c2 Décharger et contrôler les marchandises	c3 Transborder les marchandises	c4 Stocker les marchandises et entretenir le stock	c5 Transborder et transporter des marchandises dangereuses
d.	Distribution des marchandises	d1 Commissionner les marchandises et les préparer	d2 Charger les marchandises sur des moyens de transport et les sécuriser pour le transport	d3 Remettre ou livrer les marchandises aux services internes ou aux clients		

3.3 Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Pour des raisons de lisibilité, les objectifs évaluateurs sont exclusivement rédigés au masculin. Il va de soi que les personnes de sexe féminin et masculin sont toujours concernées, par exemple les clientes et les clients. Le terme de client est expliqué en plus dans le glossaire spécialisé.

Domaine de compétences opérationnelles a : Organisation des commandes logistiques

Compétence opérationnelle a1 : Recevoir et prendre connaissance des commandes logistiques

Les logisticiens AFP ne peuvent effectuer certains travaux que s'ils sont physiquement et mentalement capables de le faire. Un manque de concentration peut avoir de graves conséquences, notamment lors de la manipulation de véhicules et de machines. C'est pourquoi ils doivent être en mesure de bien évaluer leur état de santé. Les logisticiens AFP reçoivent des instructions de travail de leur supérieur ou à partir des directives de travail. Ils s'assurent qu'ils comprennent les mandats et clarifient leur faisabilité.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a1.1	J'évalue et optimise ma condition physique et mentale. (C3)	Je décris les critères d'évaluation de la capacité de travail et les dispositions légales en la matière ainsi que les mesures visant à maintenir et à promouvoir la santé mentale et physique. (C2)	
a1.2	Je reçois des instructions de travail et des commandes (physiques, écrits, oraux), je les interprète et je m'adresse au service compétent en cas de manque de clarté. (C3)	J'élabore des listes de contrôle avec des critères d'évaluation d'une commande (faisabilité, disponibilité des marchandises, du personnel, équipements de travail disponibles, délais, etc.) et évalue, à l'aide de ces listes de contrôle des exemples de commandes. (C3)	Je reçois des instructions de travail et des commandes (physiquement, électroniquement, oralement), je les interprète et je m'adresse au service compétent en cas de manque de clarté. (C3)
a1.3	J'évalue si je dispose des compétences et des ressources nécessaires à l'exécution des mandats. En cas de doute, je clarifie la situation avec le supérieur. (C3)	J'explique les bases légales relatives à la capacité de travail et d'intervention (prescriptions en matière de sécurité et de protection de la santé au travail, protection des jeunes travailleurs, prescriptions relatives à la conduite de véhicules, utilisation de chariots de manutention, de palan et d'engins de levage, condition physique et mentale, temps de repos, LTr, etc.). (C2)	

Compétence opérationnelle a2 : Aménager le poste de travail pour les commandes logistiques

Les logisticiens AFP aménagent leur poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique. Ils respectent les directives relatives aux autorisations d'accès aux bâtiments et aux installations ainsi qu'à la sécurité au travail.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a2.1	J'ai sur moi mes propres cartes d'identité, documents, attestations et autorisations valides. (C3)	Je reconnais les documents d'identité valables. (C3)	
a2.2	Je garantis mon accès aux bâtiments et l'accès aux installations nécessaires (autorisations). (C3)	J'explique le principe des autorisations d'accès aux bâtiments et aux installations ainsi que les droits d'accès aux applications et je décris les systèmes utilisés dans mon entreprise pour faire respecter ces autorisations et ces droits. (C2)	Je garantis mon accès aux installations nécessaires (autorisations). (C3)
a2.3	Je mets en service l'infrastructure informatique nécessaire et je l'utilise en respectant la sécurité des données et les directives de l'entreprise (appareils, systèmes et applications). (C3)	J'explique comment j'utilise les outils informatiques et protège ainsi l'entreprise des dangers (sécurité des données, attaques de pirates, virus, phishing, etc.). (C2)	Je mets en service l'infrastructure informatique nécessaire et je l'utilise en respectant la sécurité des données et les directives de l'entreprise (appareils, systèmes et applications). (C3)
a2.4	Je porte les vêtements de travail et les EPI adaptés à la situation. (C3)	J'énumère les éléments des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés au travail, j'explique leur effet, leur utilisation et leur entretien. (C2)	Je porte les vêtements de travail et les EPI adaptés à la situation. (C3)
a2.5	Lorsque je commence à travailler, je m'informe de manière proactive des changements qui sont entrés en vigueur pendant mon absence (processus, directives, etc.). (C3)		
a2.6	J'aménage mon poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique. (C3)	Je décris les contraintes physiques (squelette, articulations, musculature) liées à l'activité professionnelle, leurs effets et les mesures préventives pour les éviter ou les réduire. (C2)	J'aménage mon poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique. (C3)

Compétence opérationnelle a3 : Contrôler et préparer les outils de travail requis pour les commandes logistiques

Les logisticiens AFP s'assurent que les outils de travail (outils de travail physiques, analogiques et numériques; appareils, machines, chariots de manutention, véhicules) soient prêts à l'emploi et sûrs. Ils prennent en charge et vérifient s'il y a des défauts extérieurs visibles. Ils vérifient les principales fonctions et l'intégralité de l'équipement conformément aux indications du fabricant. S'ils constatent des défauts, ils y remédient ou les signalent au service responsable.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
a3.1	Je vérifie la disponibilité et l'état de fonctionnement des moyens de communication nécessaires à l'exécution du mandat. (C3)		Je vérifie le bon fonctionnement des moyens de communication nécessaires à l'exécution de la commande. (C3)
a3.2	Je me connecte aux outils de travail numériques, je mets à jour et j'active les applications selon les besoins. (C3)		Je me connecte aux outils de travail numériques, je mets à jour et j'active les applications selon les besoins. (C3)
a3.3	Je prends en charge et vérifie les équipements et outils de travail ainsi que les équipements de sécurité selon les indications du fabricant ou les spécifications de l'entreprise. (C3)	J'explique l'importance et le caractère obligatoire des indications du fabricant pour le contrôle, l'utilisation, l'entretien et les réparations des équipements de travail, de transport et de manutention, ainsi que les dangers, les risques et les conséquences du non-respect de ces indications. (C2)	Je prends en charge et vérifie les équipements et outils de travail ainsi que les équipements de sécurité selon les indications du fabricant. (C3)
a3.4	Je prépare la mise en état opérationnelle des engins de travail, de transport et de manutention selon les instructions du fabricant. (C3)		Je prépare la mise en état opérationnelle des engins de travail, de transport et de manutention (véhicules, machines et appareils) selon les instructions du fabricant. (C3)
a3.5	J'élimine les moyens de travail, de transbordement et de transport défectueux qui ne sont pas en état de fonctionner. Je documente et signale les défauts constatés au service compétent. (C3)		J'élimine les appareils, les équipements de travail, de transport et de transbordement défectueux qui ne sont pas en état de fonctionner et signale les défauts constatés au service compétent. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles b : Conception et optimisation des tâches**Compétence opérationnelle b1 : Recevoir, traiter ou transmettre les demandes de la clientèle en lien avec le domaine de la logistique**

Les logisticiens AFP rencontrent des clients, par exemple à la rampe de chargement lors du transbordement des marchandises ou dans l'entreprise. Les logisticiens AFP se présentent de manière professionnelle et se comportent correctement. Ils communiquent avec les clients, mais aussi avec les supérieurs et les collaborateurs, de manière adaptée. Ils reçoivent les demandes des clients, les traitent ou les transmettent au bon service.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b1.1	Je respecte les règles de conduite et les valeurs définies dans la charte de l'entreprise et représente les intérêts de l'entreprise de vis-à-vis des tiers. (C3)	J'explique l'importance de la charte d'une entreprise ainsi que ma responsabilité individuelle dans le respect des valeurs. (C2)	Je respecte les directives et les règles fixées dans le règlement des CI (bonnes manières, comportement, habillement, etc.). (C3)
b1.2	Je communique verbalement avec différents groupes d'interlocuteurs de manière appropriée. (C3)	J'explique les bases et les règles de la communication et décris des exemples de violations à ces règles. (C3)	Je communique verbalement avec différents groupes d'interlocuteurs de manière appropriée. (C3)
b1.3	Je réponds aux besoins et aux demandes de différents groupes d'interlocuteurs (réclamation de clients internes et/ou externes) et les transmets. (C3)	J'explique l'importance de répondre avec courtoisie aux demandes et aux besoins des clients internes et externes. (C2)	Je réponds aux besoins et aux demandes de différents groupes d'interlocuteurs (réclamation de clients internes et/ou externes), je les traite ou je les transmets. (C3)
b1.4	Je respecte systématiquement les dispositions légales relatives à la protection des données et de la vie privée, au secret postal ainsi que les instructions de l'entreprise concernant la protection des données des clients. (C3)	J'explique les bases et les effets de la protection des données et de la vie privée ainsi que du secret postal. (C2)	Je respecte systématiquement les dispositions légales relatives au secret postal et professionnel. (C3)
b1.5		J'explique les conséquences des dispositions légales relatives à la protection des données et de la vie privée, au secret postal pour l'activité pratique, ainsi qu'une conséquence pour le client et l'entreprise en cas de violation. (C2)	
b1.6	Dans le cadre de mes activités, je respecte les instructions de mon supérieur et je contribue à un climat de travail productif et à la réalisation des objectifs communs. (C3)		

Compétence opérationnelle b2 : Optimiser la qualité et l'efficacité de son propre travail dans la logistique

Les logisticiens AFP évoluent dans le domaine de la logistique entre la pression d'exécuter leurs tâches dans les délais et de fournir une prestation sans erreur. Dans leur travail quotidien, ils doivent répondre aux exigences de l'entreprise en matière de qualité et d'efficacité. A cette fin, ils réfléchissent en permanence à leurs prestations et ont la responsabilité d'améliorer leurs performances par des mesures appropriées.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b2.1	Je respecte les normes de qualité de l'entreprise et de l'industrie dans mon travail quotidien et contribue à la réussite de l'entreprise grâce à une méthode de travail efficace. (C3)	Je décris les normes de qualité en usage dans l'industrie (ISO 9000 et suivantes, ISO 14001, etc.) et donne des exemples de normes de qualité d'entreprise ainsi que leur signification et leur caractère obligatoire. (C2)	
b2.2	Je réfléchis à mes actions, identifie les possibilités d'optimisation et prends des mesures pour améliorer la qualité et l'efficacité de mon travail. (C3)		Je réfléchis à mes actions, identifie les possibilités d'optimisation et prends des mesures pour améliorer la qualité et l'efficacité de mon travail. (C3)
b2.3	J'assure dans mon domaine d'activité une transition sans heurts entre les étapes précédentes et les étapes suivantes des processus de l'entreprise. (C3)	Je décris le processus logistique de l'entreprise avec les différentes étapes ainsi que les interfaces internes et externes. (C2)	J'assure une transition sans heurts entre l'étape précédente et l'étape suivante du processus logistique. (C3)
b2.4	Je reconnais les situations dangereuses dans le processus de travail (flux de marchandises, transbordement, équipements de travail, etc.) et prends des mesures immédiates pour les éliminer ou les signale à mon supérieur. (C3)	Je décris à l'aide d'exemples les risques et dangers apparaissant dans le processus logistique pour moi-même, pour les collaborateurs et pour les tiers. (C2)	Je reconnais les situations dangereuses dans le processus de travail et prends des mesures immédiates pour les éliminer ou les signale au responsable du cours. (C3)
b2.5	En cas d'urgence, j'applique les mesures à appliquer définies dans le plan d'urgence. (C3)	J'explique les principaux éléments d'une organisation d'urgence en entreprise. (C2)	En cas d'urgence, j'applique les mesures à appliquer définies dans le plan d'urgence. (C3)
b2.6	En cas d'accident dans le cadre du travail quotidien, je prends des mesures immédiates pour sauver la vie des personnes accidentées. (C4)		En cas d'accident dans les CI, je prends les mesures immédiates pour sauver la vie des personnes accidentées. (C3)

Compétence opérationnelle b3 : Utiliser les matières premières en préservant les ressources, éviter les déchets et les émissions

Les logisticiens AFP évitent et réduisent les déchets et les émissions. Ils utilisent les matières premières de manière à préserver les ressources en évitant ou en réduisant leur consommation, en les réutilisant ou en les recyclant. Ils traitent et stockent correctement les déchets, les résidus et les déchets spéciaux.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b3.1		Je décris les voies d'élimination, l'utilité économique et écologique du recyclage des quantités résiduelles de matériaux et de matières premières utilisés dans une entreprise logistique. (C2)	
b3.2	Je préserve les ressources en évitant ou en réduisant leur consommation ou en les réutilisant et en les recyclant. (C3)		J'évite et je réduis les déchets grâce à une utilisation économique des matériaux, des matières premières, des emballages, des supports de charge et de l'énergie, et je réduis les émissions conformément aux directives. (C3)
b3.3	J'évite les émissions inutiles (bruit, gaz d'échappement, CO2 etc.). (C3)	Je décris différents types d'émissions et les possibilités de les éviter. (C2)	J'évite les émissions inutiles (bruit, gaz d'échappement, CO2 etc.). (C3)
b3.4	Je collecte, trie et stocke les déchets et les résidus selon les directives de l'entreprise en vue de leur recyclage ou de leur élimination. (C3)	Je nome les déchets produits par une entreprise logistique et les classe dans les quatre principales catégories de déchets (déchets de chantier, déchets urbains, boues d'épuration, déchets spéciaux). (C2)	Je collecte, trie et stocke les déchets et les résidus selon les directives de recyclage ou d'élimination. (C3)
b3.5	J'identifie les déchets spéciaux dans l'entreprise, les traite et les stocke conformément aux prescriptions légales et aux directives de l'entreprise. (C3)	Je décris les bases d'identification (étiquettes, fiches de données de sécurité) pour la manipulation, le stockage et l'élimination des déchets spéciaux. (C2)	Je reconnais les déchets spéciaux, les traite et les stocke conformément aux prescriptions légales et aux directives. (C3)

Compétence opérationnelle b4 : Consigner les informations relatives aux commandes logistiques

Les logisticiens AFP enregistrent les temps de travail et de processus de manière transparente. Ils con-
signent le flux de marchandises et d'informations ainsi que les processus liés à la sécurité.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
b4.1	Je saisis les temps de travail et de processus ainsi que d'autres données selon les directives de l'entreprise. (C3)		
b4.2	Je consigne le flux de marchandises et d'informations selon les directives de l'entreprise. (C3)	Je décris à l'aide d'exemples pratiques les flux de marchandises, de valeurs et d'informations dans le processus logistique de diverses entreprises de logistique (prestataire de services, entreprise commerciale, entreprise de production). (C2)	
b4.3	Je reconnais et signale les incidents particuliers, les événements, les perturbations, les pannes, les dommages et les accidents conformément aux directives de l'entreprise. (C3)		Je reconnais et signale les incidents particuliers, les perturbations, les pannes et les dommages selon les instructions. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles c : Réception et gestion des marchandises**Compétence opérationnelle c1 : Réceptionner les marchandises dans le processus logistique**

Les logisticiens AFP organisent la livraison de marchandises (réception et expédition) à l'entrée des marchandises et contrôlent les marchandises et les documents d'accompagnement. Ils préparent tout pour que le déchargement se fasse en toute sécurité.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c1.1		Je décris les mesures et les moyens auxiliaires pour sécuriser le moyen de transport (cale, frein de stationnement, fixation de la rampe et béquilles de sécurité). (C2)	
c1.2	Je prépare la réception des marchandises, définis le quai de déchargement et prépare l'emplacement de stockage intermédiaire à la réception des marchandises. (C3)	Je décris les engins de manutention et de levage (chariots élévateurs, ponts roulants, palonniers, tables élévatrices à ciscaux, aides au levage et au transport, exosquelettes), leurs caractéristiques et leurs domaines d'utilisation dans la réception des marchandises. (C2)	Je prépare la réception des marchandises et prépare l'emplacement de stockage intermédiaire à la réception des marchandises. (C3)
c1.3	Je prépare le déchargement des marchandises (sécurisation du véhicule de transport) et mets à disposition les équipements de travail (engins de manutention et de levage), les moyens auxiliaires et les EPI correspondants. (C3)	Je décris les équipements de travail pour le déchargement des marchandises (tôle de liaison, pont de chargement, plateforme élévatrice, etc.), leurs caractéristiques et leurs domaines d'utilisation dans la réception des marchandises. (C2)	Je prépare le déchargement des marchandises (sécurisation du véhicule de transport) et mets à disposition les équipements de travail (engins de manutention et de levage), les moyens auxiliaires et les EPI correspondants. (C3)
c1.4	Je vérifie l'adresse de livraison, identifie les marchandises, compare les indications sur les documents de transport avec la marchandise reçue, clarifie et documente les divergences constatées. (C3)	Je décris les documents de transport (CMR, LTA, AWB, connaissance) et la différence avec le bulletin de livraison. (C2)	Je vérifie l'adresse de livraison, identifie les marchandises, compare les indications sur les documents de transport avec la marchandise reçue, clarifie et documente les divergences constatées. (C3)
c1.5	Je compare les données du bulletin de livraison avec la commande, vérifie que la livraison est complète et note les écarts. (C3)	Je décris les éléments d'un bulletin de livraison complet (destinataire, expéditeur, numéro d'article, désignation de l'article, quantités, unités). (C2)	Je compare les données du bulletin de livraison avec la commande, vérifie que la livraison est complète et note les écarts. (C3)
c1.6	Je contrôle visuellement l'absence de dommages sur les marchandises, les engins échangeables et les emballages et vérifie le respect des conditions de transport (protection, sécurité, chaîne du froid). (C3)	Je décris les critères d'évaluation de l'état des marchandises et des engins échangeables livrés (dommages, indicateurs de basculement et de chocs, chaîne du froid). (C2)	Je contrôle visuellement l'absence de dommages sur les marchandises, les engins échangeables et les emballages et vérifie le respect des conditions de transport (protection, sécurité, chaîne du froid). (C3)

Compétence opérationnelle c2 : Décharger et contrôler les marchandises

Les logisticiens AFP déchargent les marchandises des moyens de transport (par exemple les camions) et contrôlent le nombre de marchandises et les éventuels dommages. Ils utilisent des engins de manutention et de levage appropriés, par exemple un chariot élévateur.

Les logisticiens AFP échangent des supports de charge, par exemple des palettes, selon les procédures d'échange courantes.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c2.1	Je décharge les marchandises à l'aide d'engins de manutention et de levage appropriés et j'évite ainsi de causer des dommages aux personnes, aux marchandises, aux supports de charge, aux véhicules et aux moyens auxiliaires. (C3)		Je conduis des chariots de manutention de manière sûre et efficace (cat. R1, R2 et S2). (C3)
c2.2	J'identifie et je respecte les marquages normalisés lors de la manipulation de marchandises et d'unités de transport. (C3)	Je décris les marquages des marchandises et des unités de transport et leur signification. (C2)	J'identifie et je respecte les marquages normalisés lors de la manipulation de marchandises et d'unités de transport. (C3)
c2.3	Je procède à l'identification globale des marchandises reçues (nombre d'unités de transport, dommages, contrôle des engins échangeables). (C3)	Je décris les travaux d'une identification globale et en explique le but. (C2)	Je procède à l'identification globale des marchandises reçues (nombre d'unités de transport, dommages, contrôle des engins échangeables). (C3)
c2.4	J'échange les supports de charge selon les procédures d'échange existantes (courantes). (C3)	Je décris les supports de charge (EPAL, CHEP et Dispobox), leurs différences et leurs possibilités d'échange ainsi que les procédures d'échange correspondantes (pièce contre pièce, bon d'échange et compte courant). (C2)	J'échange les supports de charge selon les procédures d'échange existantes (courantes). (C3)
c2.5	Je gère le compte courant (pour engins échangeables), j'établis le solde et je prends les mesures de compensation selon les directives de l'entreprise. (C3)	Je décris les exigences posées à un compte courant (pour engins échangeables) et explique les mesures de compensation. (C3)	Je gère le compte courant (pour engins échangeables), j'établis le solde et je prends les mesures de compensation. (C3)
c2.6	Je signe les documents de transport et d'accompagnement, je note les écarts et je les signale. (C3)	J'explique la signification de la signature de réception sur les documents de transport et d'accompagnement. (C2)	Je signe les documents de transport et d'accompagnement, je note les écarts et je les signale. (C3)
c2.7	J'ouvre les emballages avec les précautions qui s'imposent selon le type d'emballage et en utilisant les EPI appropriés. (C3)	Je décris les dommages liés au transport (mécaniques, climatiques, température, nuisibles, forces physiques lors du transport, etc.). (C2)	J'ouvre les emballages et avec les précautions qui s'imposent selon le type d'emballage et en utilisant les EPI appropriés. (C3)
c2.8		Je décris la structure des codes-barres (GTIN-8, GTIN-13, GS1-128, SSCC, Data-Matrix, code QR, code à deux dimensions) et leurs domaines d'application. (C2)	

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c2.9		Je décris le principe de fonctionnement et le domaine d'application de la RFID. (C2)	
c2.10	J'effectue le contrôle détaillé des marchandises selon les directives de l'entreprise. (C3)	Je décris les travaux effectués dans le cadre du contrôle détaillé et explique les différences avec l'identification globale. (C2)	J'effectue le contrôle détaillé des marchandises selon les directives de l'entreprise. (C3)
c2.11	Je documente le résultat du contrôle détaillé avec les écarts quantitatifs et qualitatifs de la livraison, j'établis un constat de dégâts et corrige le bulletin de livraison. (C3)	Je décris les instruments de contrôle de la qualité que sont l'échantillonnage et le contrôle complet et je note leurs différences. (C2)	Je documente le résultat du contrôle détaillé avec les écarts quantitatifs et qualitatifs de la livraison, j'établis un constat de dégâts et corrige le bulletin de livraison. (C3)
c2.12	J'enregistre les entrées de marchandises dans le système informatique. (C3)	Je décris les principales fonctions d'un système de gestion des stocks dans le cadre du système ERP et les utilisations possibles dans la logistique. (C2)	J'enregistre les entrées de marchandises dans le système informatique. (C3)

Compétence opérationnelle c3 : Transborder les marchandises

Les logisticiens AFP transbordent les marchandises et choisissent les moyens auxiliaires de transport appropriés pour le transport interne à l'entreprise. Les logisticiens AFP sécurisent les marchandises sur le support de charge en vue de leur stockage, par exemple en les filmant.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c3.1	Je trie les marchandises (selon leur type, leur utilisation ultérieure, leur destination) et j'utilise les équipements, installations et aides au transport disponibles. (C3)	Je décris les principes et les moyens auxiliaires permettant de trier les marchandises de manière efficace et ergonomique. (C2)	Je trie les marchandises (selon leur type, leur utilisation ultérieure, leur destination) et j'utilise les équipements, installations et aides au transport disponibles. (C3)
c3.2	Je charge des marchandises sur des supports de charge et je les sécurise (filmer, cercler, arrimer, etc.). (C3)	Je décris les techniques et les moyens auxiliaires utilisés pour sécuriser les marchandises sur les supports de charge. (C2)	Je sécurise les marchandises sur différents supports de charge à l'aide des techniques et des moyens auxiliaires appropriés pour le transbordement et le stockage. (C3)
c3.3	Je déplace les marchandises vers le lieu de destination avec le moyen ou type de transport approprié (cross-docking, transbordement, production, stockage). (C3)	Je décris des moyens ou types de transport ou appropriés pour le transport interne (cross-docking, transbordement, production, stockage). (C2)	Je déplace les marchandises vers le lieu de destination avec le moyen ou type de transport approprié (cross-docking, transbordement, production, stockage). (C3)
c3.4	Je trie les supports de charge endommagés ou inutilisables et les envoie en réparation, au recyclage ou à l'élimination. (C4)	Je décris les critères de tri des supports de charge et d'évaluation de leur état ainsi que, selon les résultats, le traitement correspondant (réparation, recyclage, élimination). (C2)	Je reconnais les supports de charge défectueux et en tiens compte lors de la procédure d'échange. (C3)

Compétence opérationnelle c4 : Stocker les marchandises et entretenir le stock

Les logisticiens AFP définissent l'emplacement approprié pour le stockage des marchandises en fonction de leurs propriétés. Ils entreposent les marchandises à l'aide de l'engin de manutention approprié, par exemple un transpalette, et respectent les principes logistiques tels que le FIFO (first in - first out).

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c4.1	Je choisis le type de stockage approprié en fonction des propriétés des marchandises. (C3)	J'explique les différents systèmes, formes, types et principes de stockage avec leurs caractéristiques. (C2)	Je choisis le type de stockage approprié en fonction des propriétés des marchandises. (C3)
c4.2	Je stocke les marchandises de manière sûre et efficace selon les principes logistiques (par ex. lotissement par case, chaotique, FIFO, LIFO, FEFO) et les directives de l'entreprise. (C3)		Je stocke les marchandises de manière sûre et efficace selon les principes logistiques (par ex. lotissement par case, chaotique, FIFO, LIFO, FEFO). (C3)
c4.3	J'entrepose les marchandises endommagées, périmées et inutilisées et je les transfère vers le recyclage ou l'élimination selon les directives de l'entreprise. (C3)		
c4.4	Je maintiens l'entrepôt et les places de stockage en ordre et propres et je mets à jour l'étiquetage. (C3)	Je décris les facteurs possibles qui ont un effet négatif sur la qualité des marchandises dans l'entrepôt (nuisibles, température, humidité de l'air, poussière, lumière). (C2)	
c4.5	J'effectue l'inventaire en toute sécurité à l'aide d'outils de travail appropriés et de moyens conventionnels ou numériques disponibles dans l'entreprise. (C3)	Je cite tous les éléments importants qui font partie de la préparation, de la mise en œuvre (y compris les moyens auxiliaires) et du suivi de l'inventaire. (C2)	J'effectue l'inventaire en toute sécurité à l'aide d'outils de travail appropriés et des moyens conventionnels ou numériques disponibles. (C3)
c4.6	Je déclenche des commandes selon les directives de l'entreprise. (C3)	Je décris les méthodes de commande avec quantités fixes, quantités variables et rythme de commande. (C2)	Je déclenche des commandes en fonction des besoins et des directives. (C3)

Compétence opérationnelle c5 : Transborder et transporter des marchandises dangereuses

Les logisticiens AFP reconnaissent les substances dangereuses pour l'environnement et les traitent avec les précautions qui s'imposent. En cas d'irrégularité, ils agissent conformément à la fiche de données de sécurité et en respectant les directives de l'entreprise.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
c5.1		Je décris les prescriptions légales relatives au stockage, à la manipulation, à l'élimination et au transport de produits chimiques et autres matières dangereuses. (C2)	
c5.2	J'utilise les EPI prescrits en fonction de la situation lors de la manipulation de substances dangereuses pour l'environnement et de matières dangereuses. (C3)	Je décris les mesures et les moyens auxiliaires pour la protection de la santé, la sécurité et la protection de l'environnement lors de la manipulation de substances dangereuses ainsi que les mesures spécifiques de premiers secours. (C2)	J'utilise les EPI prescrits en fonction de la situation lors de la manipulation de substances dangereuses pour l'environnement et de matières dangereuses. (C3)
c5.3	Je reconnais dans l'entreprise les substances dangereuses et les matériaux dangereux pour l'environnement sur la base de l'étiquetage. (C3)	Je décris l'étiquetage des substances et matériaux dangereux pour l'environnement (étiquettes, pictogrammes, fiches de données de sécurité des fabricants, classes de danger). (C2)	Je reconnais les substances dangereuses et les matériaux dangereux pour l'environnement sur la base de l'étiquetage. (C3)
c5.4	Je déplace, transporte et stocke des marchandises dangereuses en tenant compte des mesures de sécurité nécessaires. (C3)		Je déplace, transporte et stocke des marchandises dangereuses en tenant compte des mesures de sécurité nécessaires. (C3)
c5.5	En cas d'incendie, d'incident chimique ou d'avarie lors de la manipulation de marchandises dangereuses, je prends les mesures de protection et d'aide appropriées conformément à la fiche de données de sécurité et aux directives du plan d'urgence de l'entreprise. (C3)		En cas d'incendie, d'incident chimique ou d'avarie lors de la manipulation de marchandises dangereuses, je prends les mesures de protection et d'aide appropriées conformément à la fiche de données de sécurité et aux instructions. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles d : Distribution des marchandises**Compétence opérationnelle d1 : Commissionner les marchandises et les préparer**

Les logisticiens AFP commissionnent les marchandises conformément à la commande et les regroupent en unités de transport. Ils emballent les marchandises en économisant les ressources et regroupent les unités de transport. Ils déposent les unités de transport au lieu de remise pour les mettre à disposition du client.

Les logisticiens AFP déplacent les marchandises en toute sécurité à l'aide des moyens auxiliaires appropriés à l'entreprise et conformément aux directives en matière de sécurité, de santé et d'ergonomie.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
d1.1	Je rassemble les marchandises, les envois DEC et les envois postaux conformément à la commande et les regroupe en unités de transport dans des emballages ou sur des supports de charge selon les instructions. (C3)	Je décris la structure d'un système de préparation des commandes (flux de matériel, flux d'informations et organisation) et explique les activités qui en font partie. (C2)	Je rassemble les marchandises, les envois DEC et les envois par courrier électronique conformément à l'ordre et les regroupe en unités de transport dans les emballages ou sur des supports de charge selon les instructions. (C3)
d1.2		Je décris les différentes techniques de préparation des commandes (Pick by voice, Pick by light, Pick by vision, procédé Pick-Pack) pour le prélèvement des marchandises. (C2)	
d1.3	J'emballer les unités de transport avec le matériel approprié et en tenant compte des propriétés des marchandises ainsi que des influences environnementales et de l'efficacité de ressources et de l'énergie. (C3)	Je cite les termes d'emballage en vigueur selon la norme DIN 55405. (C2)	
d1.4		Je décris les critères (écologiques, économiques et de sécurité) pour le choix de l'emballage approprié des marchandises. (C2)	
d1.5	J'adresse les envois DEC et les envois selon les instructions des entreprises de distribution qui effectuent la distribution. (C3)	Je décris les directives et les variantes d'adressage des envois en collaboration avec différentes entreprises de distribution (DEC envois postaux, transporteurs). (C2)	J'adresse des marchandises, des envois DEC et des envois postaux selon les instructions des entreprises de distribution qui effectuent la distribution. (C3)
d1.6	J'expédie des marchandises en Suisse et détermine pour chaque envoi le mode d'expédition adapté. (C3)	J'explique les modes d'expédition pour les marchandises à l'intérieur du pays. (C2)	J'emballer j'assigne les marchandises, les DEC et les envois postaux selon le mode d'expédition approprié. (C3)
d1.7	J'organise les marchandises ou les unités de transports selon l'ordre de livraison, les déplace avec les moyens appropriés disponibles de manière ergonomique, sûre, et économique. Je les mets à la disposition des clients au lieu de livraison défini. (C3)		J'organise les marchandises ou les unités de transport selon l'ordre de livraison et je les déplace avec les moyens appropriés disponibles de manière ergonomique, sûre et économique. (C3)

Compétence opérationnelle d2 : Charger les marchandises sur des moyens de transport et les sécuriser pour le transport

Les logisticiens AFP chargent des moyens de transport (par exemple des véhicules ferroviaires ou des camions) en respectant les prescriptions de chargement. Ils assurent les marchandises pour un transport sans dommages.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
d2.1	Je sécurise le moyen de transport selon les directives de l'entreprise avant de le charger. (C3)		Je sécurise le moyen de transport selon les directives avant de le charger. (C3)
d2.2	Je charge différents moyens de transport à l'aide des engins de levage et de manutention disponibles dans l'entreprise. (C3)		Je charge différents moyens de transport avec les engins de levage et de manutention disponibles. (C3)
d2.3	Je répartis les unités de transport sur le moyen de transport conformément au plan de chargement et aux règles (instructions) de chargement. (C3)		Je répartis les unités de transport sur le moyen de transport conformément au plan de chargement et aux règles (instructions) de chargement. (C3)
d2.4	Je sécurise les unités de transport sur le moyen de transport avec des moyens d'arrimage adaptés. (C3)		Je sécurise les unités de transport sur le moyen de transport avec des moyens d'arrimage adaptés. (C3)
d2.5	Je complète en permanence les données et informations avec les indications nécessaires pendant le processus logistique. (C3)		Je complète en permanence les données et informations avec les indications nécessaires pendant le processus logistique. (C3)

Compétence opérationnelle d3 :
Remettre ou livrer les marchandises aux services internes ou aux clients

Les logisticiens AFP remettent les marchandises en toute sécurité chez le client. Ils livrent les marchandises de manière compétente à une personne habilitée à les recevoir.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
d3.1	Je transporte les marchandises avec soin, en toute sécurité et de manière économique, afin de les remettre aux clients (interne et/ou externes) dans les délais, à temps et sans dommages. (C3)	Je décris les principales caractéristiques de la livraison des marchandises (7B) à la production ou aux clients internes ou externes. (C2)	Je transporte les marchandises avec soin, en toute sécurité et de manière économique, afin de les remettre aux clients (interne et/ou externes) dans les délais, à temps et sans dommages. (C3)
d3.2	Je livre les marchandises à l'endroit convenu et les remets à une personne autorisée à les recevoir, conformément à la demande du client. (C3)	J'explique les conditions-cadres légales relatives aux personnes autorisées à recevoir des marchandises à livrer. (C2)	Je livre les marchandises à l'endroit convenu et les remets à une personne autorisée à les recevoir, conformément à la demande du client. (C3)
d3.3	Lors de la remise, j'accomplis les formalités de livraison et de réception prescrites et convenues. (C3)		Lors de la remise, j'accomplis les formalités de livraison et de réception prescrites et convenues. (C3)
d3.4	Je réceptionne les marchandises refusées, y appose les annotations nécessaires, les transmets conformément aux directives de l'entreprise et j'ajuste les données. (C3)		Je réceptionne les marchandises refusées, y appose les annotations nécessaires, les transmets conformément aux instructions et j'ajuste les données. (C3)

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 15.09.2023 sur la formation professionnelle initiale de logisticienne / logisticien AFP.

Lucerne, 15.09.2023

Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique ASFL SVBL

Le président ASFL SVBL

Le président de la Commission Suisse D&Q

Dr. Beat M. Duerler

Jacques Kurzo

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 15.09.2023

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1 :**Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité**

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale logisticienne AFP / logisticien AFP	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale logisticienne AFP / logisticien AFP	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Dossier de formation	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Programme de formation pour les entreprises formatrices	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Programme de formation pour les cours interentreprises	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	ASFL SVBL Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de la protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007, relatif à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de logisticienne / logisticien avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (base : liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (désignation selon la liste de contrôle du SECO)
2	Charge mentale <ol style="list-style-type: none"> a. Les travaux qui dépassent les capacités cognitives ou émotionnelles des jeunes, notamment : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le travail à la tâche, les travaux impliquant un rythme ou une cadence de travail constamment élevés et les travaux nécessitant une attention permanente ou impliquant une responsabilité trop grande
3	Charge physique <ol style="list-style-type: none"> a. La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : <ol style="list-style-type: none"> 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans b. Les travaux qui entraînent des mouvements répétitifs ou en série impliquant des charges dont le cumul équivaut à plus de 3000 kg par jour ou le travail à la tâche c. Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour <ol style="list-style-type: none"> 1. dans une position fléchie, tordue ou inclinée sur le côté, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4	Actions physiques <ol style="list-style-type: none"> a. Les travaux continus s'effectuant, pour des raisons techniques, à des températures supérieures à 30 °C ou proches de 0 °C ou inférieures à 0. b. Les travaux impliquant la manipulation d'agents chauds ou froids et présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, notamment les travaux avec des fluides, des vapeurs ou des gaz liquéfiés à basse température. c. Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ainsi que les travaux exposant au bruit d'un niveau d'exposition quotidienne au bruit équivalent LEX,8h de 85 dB(A). d. Travaux avec des outils vibrants ou outils de frappe avec des vibrations transmises dans les mains et les bras A (8) supérieure à 2,5 m/s². g. Les travaux avec des fluides sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz.
7	Agents biologiques <ol style="list-style-type: none"> a. Les travaux avec des objets pouvant être contaminés par des virus, bactéries, champignons ou parasites pathogènes
8	Travaux avec des équipements de travail dangereux <ol style="list-style-type: none"> a. Les travaux effectués avec les outils de travail en mouvement ci-après : <ol style="list-style-type: none"> 1. chariots de manutention avec siège ou poste de conduite, 2. grues au sens de l'ordonnance du 27 septembre 1999 sur les grues, 3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des convoyeurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charge spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs, 4. engins de manutention pour l'entreposage de charges unitaires (notamment conteneurs et marchandises palettisées) dans des entrepôts à hauts rayonnages, 9. nacelles élévatrices b. Travaux avec les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.

10	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel a. Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur. c. Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.
-----------	---

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(ps) ⁴	Thèmes de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquentement	Occasionnellement
Travailler sous les contraintes du temps et de la qualité	Stress psychologique - Surmenage (pression constante du temps, responsabilités trop élevées) - Conditions sociales pénibles (discrimination, mobbing) - Accidents (dommages matériels et corporels) - Panne de courant Organisation du travail - Manque de qualification ou qualification erronée - Compétences et responsabilités peu claires - Absence de documents de travail et d'instruction sur les machines - Informations/instructions insuffisantes - Forte charge émotionnelle lors du travail avec les clients	2a	Thèmes de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Débuter son apprentissage en toute sécurité • Responsabilités et tâches • Sensibilisation au monde du travail Outils et documentation <ul style="list-style-type: none"> ⇒ LC Suva 67010 Stress ⇒ LC Suva 67019 Formation des nouveaux collaborateurs ⇒ LC Suva 67044 Comportement sûr ⇒ LC Suva 67121 Musique au poste de travail ⇒ LC Suva 67190 Apprentissage en toute sécurité ⇒ BR Suva 88273 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité (apprentis) ⇒ BR Suva 88286 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité - Guide pour les formateurs ⇒ 3-2-1: quiz Module de prévention ⇒ DangerZone I: Dossier d'exercices ⇒ DangerZone II: Dossier d'exercices ⇒ Règles d'exploitation ⇒ Organisation d'urgence de l'entreprise 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Discussion commune, information, sensibilisation. Instruction des tâches avec contrôles et discussion. Donner l'exemple.	1 AA j	2 AA	
Environnement de travail (zones de transport public et non public, postes et zones de travail spécifiques)	Risques mécaniques - Équipements de transport et de travail en mouvement aux accès et rampes d'accès - Objets en hauteur (entrepôts, installations de stockage) Risques de chute	3a 3b	Thèmes de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Comportement sur les lieux de circulation publics et non publics • Reconnaissance des dangers et des zones dangereuses • Ergonomie au travail • Utilisation correcte des équipements de protection individuelle • Comportement correct en cas d'urgence 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Instructions sur les équipements de travail et les EPI dans l'entreprise. Formation dans les CI respectifs	1 AA	2 AA	

³ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'OrFo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁴ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

<ul style="list-style-type: none"> - Hauteurs de travail sur les rampes - Ouvertures dans le sol, différences de hauteur - Surfaces glissantes à l'extérieur et à l'intérieur - Risques de trébucher en raison du désordre sur le lieu de travail - Visibilité (sous-sol, rez-de-chaussée, intérieur et extérieur) - Travail dans un entrepôt à hauts rayonnages 			<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des urgences <p><u>Outils et documentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ LC Suva 67001 Voies de circulation pour piétons ⇒ LC Suva 67005 Voies de circulation pour véhicules ⇒ LC Suva 67008 Ouvertures dans les planchers ⇒ LC Suva 67009 Bruit au poste de travail ⇒ LC Suva 67012 Revêtement de sols ⇒ LC Suva 67020 Protecteurs d'ouïe. Utilisation et entretien ⇒ LC Suva 67031 Risques hivernaux - Identification des dangers et plan de mesures ⇒ LC Suva 67032 Etagères et armoires à tiroirs ⇒ LC Suva 67035 Protection de la peau au travail ⇒ LC Suva 67062 Plan d'urgence pour les postes de travail fixes ⇒ LC Suva 67065 Rampes de chargement ⇒ LC Suva 67066 Travailler sans danger sur des rampes ⇒ LC Suva 67067 Plates-formes élévatrices pour quais de chargement ⇒ LC Suva 67071 Stockage de liquides facilement inflammables ⇒ LC Suva 67073 Transtockeurs ⇒ LC Suva 67083 Electricité statique - risques d'explosion lors de la manipulation de liquides inflammables 				Formation et instruction EPI et premiers secours dans les CI et compléments Exercices sur l'organisation d'urgence			
<p>Contraintes physiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition au bruit (travail dans des installations hautement mécanisées) Utilisation de scanners (doigts, main, lunettes, etc.) 	4b 4g		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ LC Suva 67032 Etagères et armoires à tiroirs ⇒ LC Suva 67035 Protection de la peau au travail ⇒ LC Suva 67062 Plan d'urgence pour les postes de travail fixes ⇒ LC Suva 67065 Rampes de chargement ⇒ LC Suva 67066 Travailler sans danger sur des rampes ⇒ LC Suva 67067 Plates-formes élévatrices pour quais de chargement ⇒ LC Suva 67071 Stockage de liquides facilement inflammables ⇒ LC Suva 67073 Transtockeurs ⇒ LC Suva 67083 Electricité statique - risques d'explosion lors de la manipulation de liquides inflammables 	1 AA	1 AA 2 AA	1 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Sensibilisation et contrôles Introduction/formation durant les CI.	1 AA	2 AA	
<p>Contraintes liées à l'environnement de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courants d'air, température ambiante - Travailler dans un entrepôt frigorifique - Mauvais éclairage dans l'entrepôt, dans les zones de stockage (indiquer l'intensité minimale de l'éclairage) - Pollution sonore dans les halls de distribution et de production 	4a 4c 10a 10b		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ LC Suva 67091 Equipements de protection individuelle (EPI) ⇒ LC Suva 67123 Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage ⇒ LC Suva 67179 Liste de contrôle « Stop aux chutes et faux pas au bureau » ⇒ LC Suva 67181 Chambres froides ⇒ LC Suva 67199 Alléger la charge ⇒ DEP Suva Contrôle de la charge physique au poste de travail ⇒ Form: Suva 88190 Évaluation des contraintes corporelles: Manutention des charges ⇒ DEP : Suva 88315 et 88316 "Portez futé". ⇒ Suva - Module : Ergonomie 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA		1 AA	2 AA	
<p>Charge sur l'appareil locomoteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Posture forcée et mauvaise posture - Soulever et porter des poids 	3c		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ PROS Suva 84054 Dépliant : Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie ⇒ PF Suva Dépliant : Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie (programme d'apprentissage) ⇒ BR : CFST 6245 Sécurité au travail 	1 AA	1 AA	1 AA	Introduction et instruction sur la place de travail Sensibilisation et contrôle			1/2 AA

	- Activités répétitives		⇒ <i>ME: Suva 88293-1 Action de pousser et tirer des moyens auxiliaires de transport</i> ⇒ <i>Form: Suva 88293 Action de pousser et tirer des moyens auxiliaires de transport</i> ⇒ <i>Organisation d'urgence de l'entreprise</i>							
Mise en service et travaux avec des chariots de manutention (EM) de la cat. S, R1 et R2	Risques mécaniques - Moyens de transport et de travail en mouvement - Pièces en mouvement incontrôlé - Objets en hauteurs	8a	<u>Thèmes de prévention</u> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des moyens de transport et de travail Mise en service et mise en hors service correctes des principaux moyens de transport Contrôle et obligation d'annonces Equipements de protection individuelle <u>Outils et documentation</u> ⇒ <i>LC Suva 33038 Transport interne de liquides facilement inflammables</i> ⇒ <i>LC Suva 67021 Chariots élévateurs à contrepoids</i> ⇒ <i>LC Suva 67032 Etagères et armoires à tiroirs</i> ⇒ <i>LC Suva 67046 Chariots électriques à timon</i> ⇒ <i>LC Suva 67070 Vibrations au poste de travail</i> ⇒ <i>LC Suva 67084 Acides et bases</i> ⇒ <i>LC Suva 67091 Equipements de protection individuelle (EPI)</i>	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Après la formation dans les CI, instruction en entreprise aux CFC Répétition des instructions. Sensibilisation et contrôles Formation selon la directive 6518 de la CFST.	1 AA	2 AA	
	Risques électriques - Pièces sous tension (processus de charge des batteries) - Travaux en hauteur (lignes électriques)	4b 10a	⇒ <i>LC Suva 67093 Chargement manuel de véhicules</i> ⇒ <i>LC Suva 67094 Chargement de véhicules avec des engins de levage</i> ⇒ <i>LC Suva 67119 Accumulateurs au plomb</i> ⇒ <i>LC Suva 67123 Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage</i> ⇒ <i>LC Suva 67142 Stockage sûr et efficace de marchandises</i>	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Information et instruction dans l'entreprise et dans les CIE. Sensibilisation et contrôles.	1 AA	2 AA	
	Risques d'incendie et d'explosion - Génération de gaz d'explosion lors du processus de charge des accumulateurs au plomb - Gaz liquéfié - Véhicules à moteur diesel ou essence Risques thermiques - Milieux chauds ou froids	4b	⇒ <i>LC Suva 67146 STOP à la manipulation des dispositifs de protection</i> ⇒ <i>LC Suva 67197 Entrepôts à allées étroites</i> ⇒ <i>PROS Suva neuf règles vitales pour le travail avec des chariots élévateurs</i> ⇒ <i>PROS Suva 9 règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs</i> ⇒ <i>PF Suva Programme de formation 9 règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs</i> ⇒ <i>CFST 6512 Equipements de travail</i> ⇒ <i>CFST 6518 Directive pour la formation et l'instruction des conducteurs de chariots de manutention</i> ⇒ <i>Modes d'emploi / indications du fabricant</i> ⇒ <i>Supports didactiques ASFL SVBL</i>	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Information et instruction dans les CIE. Instruction complémentaire en entreprise. Sensibilisation et contrôles Formation selon la directive 6518 de la CFST.	1 AA	2 AA	
	Contraintes sur l'appareil locomoteur	3a 3c 4d	⇒ <i>EM Cat. S</i> ⇒ <i>EM Module de base</i> ⇒ <i>EM Cat. R1</i> ⇒ <i>EM Cat. R2</i>	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Formation dans les CI, instruction et contrôles dans l'entreprise.	1. AA	2. AA	

	<ul style="list-style-type: none"> - Posture défavorable en raison d'une mise en service peu soignée - Activités répétitives - Vibrations du corps entier lors de la conduite intensive d'un chariot élévateur 									
Travailler avec appareils / machines banderoleuse automatique et/ou appareil de rétraction, des appareils de coupe et de cerclage	Risques mécaniques <ul style="list-style-type: none"> - Pièces de machines en mouvement non protégées (appareil de cerclage, banderoleuse automatique) 	8b	<u>Thèmes de prévention</u> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement de protection individuelle • Utilisation correcte des appareils de cerclage et/ou de rétraction • Utilisation correcte des appareils de coupe et appareils de cerclage <u>Outils et documentation</u>	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instruction dans les CIE. Instruction en entreprise.	1. AA	2. AA	
	Contraintes sur l'appareil locomoteur <ul style="list-style-type: none"> - Posture/mouvement défavorable lors de l'utilisation des machines et des équipements 	3a 3c	<u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ LC Suva 67091 Equipements de protection individuelle (EPI) ⇒ LC Suva 67113 Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines ⇒ LC Suva 67146 STOP à la manipulation des dispositifs de protection ⇒ Consignes d'utilisation ⇒ Mode d'emploi/informations du fabricant 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise. Introduction et formation dans les CIE.	1. AA	2. AA	
Arrimage des charges sur les moyens de transport et les véhicules de transport	Risques mécaniques <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'écrasement - Pièces en mouvement non contrôlées 	8b	<u>Thèmes de prévention</u> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement de protection individuelle • Chargement et déchargement corrects des véhicules de transport • Utilisation correct des moyens de sécurisation • Ergonomie 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Introduction/formation durant les CI.	1. AA	2. AA	
	Risque de chute <ul style="list-style-type: none"> - Risque de trébucher à cause du désordre ou d'un problème d'accessibilité 	10a	<u>Outils et documentation</u> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ LC Suva 67091 Equipements de protection individuelle (EPI) ⇒ LC Suva 67093 Chargement manuel de véhicules ⇒ LC Suva 67094 Chargement de véhicules avec des engins de levage ⇒ LC Suva 67141 Cloueuses et agrafeuses ⇒ DEP Suva 88827 Règles vitales pour le transport routier (en particulier règles 4 & 5) 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Introduction et formation dans les CIE.	1. AA	2. AA	
	Contraintes sur l'appareil locomoteur <ul style="list-style-type: none"> - Posture forcée lors de l'assurage - Soulever et porter des poids - Mouvements corporels défavorables 	3a 3c	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ BR ASTAG Charger correctement – sécuriser correctement ⇒ Mode d'emploi / indications du fabricant 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Introduction et formation dans les CIE.	1. AA	2. AA	

Travail avec des matériaux spéciaux (objets encombrants et longs, substances dangereuses, matières dangereuses). Recyclage et valorisation des matériaux	Risques mécaniques - Pièces en mouvement non protégées (objets longs et encombrants) - Pièces en mouvement non contrôlées	8b	Thèmes de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Equipement de protection individuelle • Comportement correct en cas d'avarie • Sécurisation et transport de marchandises encombrantes – ou longues • Recyclage et réutilisation des matériaux 	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Introduction et formation dans les CI.	1. AA	2. AA	
	Substances dangereuses pour la santé - Matières solides (virus, bactéries, champignons, etc.)	7a	Outils et documentation ⇒ LC Suva 67084 Acides et bases ⇒ LC Suva 67091 Equipements de protection individuelle (EPI) ⇒ LC Suva 67111 Manutention et stockage des tôles ⇒ LC Suva 67112 Manutention et stockage des barres et des profilés métalliques ⇒ BR Suva 66113 Masques de protection respiratoire contre les poussières ⇒ OFSP www.cheminfo.ch/fr ⇒ Fiches de données de sécurité FDS ⇒ Mode d'emploi / informations du fabricant	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Introduction et formation dans les CI.	1. AA	2. AA	
	Risque d'incendie et d'explosion - Liquides, poussières, gaz, solides - Atmosphère explosive (zones Ex)	4b		1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	1 AA 2 AA	Introduction et instructions dans l'entreprise Introduction et formation dans les CI.	1. AA	2. AA	

Légende : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle;

[Abréviations : AA : année d'apprentissage; ARF : après achèvement réussi de la formation; PROS : prospectus; BR : brochure; LC : liste de contrôle; FT : fiche thématique; ME : mode d'emploi; PF : programme de formation; DEP : dépliant; ENT : entretien]

Annexe 3 : Explications supplémentaires sur les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles peuvent être subdivisées en éléments individuels spécifiques à la profession. Il s'agit notamment :

3.1 Compétences professionnelles (CP)

Les compétences professionnelles comprennent :

- la connaissance des expressions spécifiques à la profession (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur signification pour les situations professionnelles de travail ;
- la connaissance des méthodes et procédés spécifiques à la profession, des outils de travail et des matériaux, ainsi que de leur utilisation appropriée ;
- la connaissance des dangers et des risques et des mesures de précaution et de protection et des dispositions qui en découlent, ainsi que conscience des responsabilités et des obligations.

3.2 Compétences méthodologiques (CM)

Techniques de travail

Pour résoudre les tâches professionnelles, les logisticiens AFP utilisent des méthodes, des installations, des équipements techniques et des moyens auxiliaires appropriés. Ceux-ci leur permettent de maintenir l'ordre, de fixer des priorités, d'organiser des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions d'hygiène. Ils planifient leurs étapes de travail, travaillent de manière ciblée et efficace et évaluent systématiquement leurs étapes de travail.

Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les logisticiens AFP considèrent les processus d'entreprise dans leur contexte. Ils tiennent compte des étapes de travail en amont et en aval et sont conscients des effets de leur travail sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et le succès de l'entreprise.

Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises de logistique, l'utilisation de moyens d'information et de communication est importante. Les logisticiens AFP en sont conscients et contribuent à optimiser le flux d'informations dans l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et les utilisent dans l'intérêt de l'entreprise et de leur propre apprentissage.

Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies sont à disposition pour augmenter le succès de l'apprentissage. Les logisticiens AFP réfléchissent à leur comportement d'apprentissage et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques en fonction de la situation. Les styles d'apprentissage étant différents d'une personne à l'autre, ils travaillent avec des stratégies d'apprentissage efficaces qui leur procurent plaisir, succès et satisfaction lors de l'apprentissage et renforcent ainsi leur disposition à apprendre de manière autonome tout au long de leur vie.

Techniques de présentation

Le succès d'une entreprise est en grande partie déterminé par la manière dont les produits et les services sont présentés aux clients. Les logisticiens AFP connaissent et maîtrisent les techniques et les médias de présentation et les utilisent en fonction de la situation.

Agir de manière écologique

Les logisticiens AFP sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils utilisent les matières premières, l'eau et l'énergie avec parcimonie et mettent en œuvre des technologies, des stratégies et des techniques de travail qui préservent les ressources.

Action économique

L'action économique est la base du succès d'une entreprise. Les logisticiens AFP utilisent les matières premières et les matériaux, les appareils, les installations et les équipements en tenant compte des coûts. Ils exécutent les tâches qui leur sont confiées de manière efficace et sûre.

3.3 Compétences sociales (CS)

Capacité de communication

Une communication objective est très importante pour l'exercice compétent de la profession. C'est pourquoi les logisticiens AFP sont communicatifs dans les situations professionnelles et appliquent les règles de base de la conduite d'entretiens. Ils adaptent leur langage et leur comportement à la situation et aux besoins de leurs interlocuteurs. Ils communiquent de manière respectueuse et valorisante.

Capacité à gérer les conflits

Dans le quotidien professionnel de l'entreprise, où se rencontrent de nombreuses personnes aux conceptions et opinions différentes, des situations conflictuelles peuvent survenir. Les logisticiens AFP en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi. Ils font face à la confrontation, acceptent d'autres points de vue, discutent de manière objective et cherchent des solutions constructives.

Capacité à travailler en équipe

Le travail professionnel est effectué par des individus et des équipes. Dans de nombreuses situations, les équipes sont plus performantes que les individus. Si les logisticiens AFP travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail d'équipe réussi.

3.4 Compétences personnelles

Capacité de réflexion

Les logisticiens AFP sont capables de remettre en question leurs propres actions, de réfléchir à leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer ces connaissances dans leur quotidien professionnel. Ils sont capables de percevoir et de distinguer les attentes, les valeurs et les normes propres et étrangères et de les gérer (tolérance).

Action responsable

Dans leur activité professionnelle, les logisticiens AFP sont coresponsables des résultats de la production et des processus de l'entreprise. Ils prennent des décisions de manière autonome et consciencieuse dans leur domaine de responsabilité et agissent en conséquence.

Résilience

Les logisticiens/logisticiennes AFP sont capables de résister aux contraintes physiques et psychiques spécifiques à leur profession, ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour surmonter les situations stressantes.

Flexibilité

Les logisticiens AFP sont capables de s'adapter aux changements et aux différentes situations et d'y participer activement.

Volonté et attitude au travail

Seules les entreprises dont les employés sont motivés et performants peuvent faire face à la concurrence. Les logisticiens AFP s'engagent à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation en entreprise et à l'école. Leur attitude au travail se caractérise par la ponctualité, la concentration, le soin, la fiabilité et la précision.

Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution technologique et les besoins changeants des clients exigent en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes ainsi que la volonté de s'adapter à l'apprentissage tout au long de la vie. Les logisticiens/logisticiennes AFP sont ouverts aux nouveautés, se forment tout au long de leur vie et renforcent ainsi leur employabilité et leur personnalité.